

NOUS ACCUSONS...

PAR LE COLLECTIF DES INSPECTEURS LAURÉATS

Nous, c'est-à-dire le collectif des lauréats du concours SELOR organisé dans le but de sélectionner les candidats aux postes d'inspecteurs de l'enseignement, après avoir vainement tout tenté, adressons ceci à l'ensemble des citoyens résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, à ses représentants, aux médias et à toute personne de bonne volonté. Puisqu'ils ont osé (« ils », ce sont des inspecteurs faisant fonction depuis parfois des années, mais ayant échoué à l'épreuve), nous osons aussi. Ce n'était pas notre volonté. Nous avons depuis des mois multiplié les contacts, et ce, au plus haut niveau. Nous avons tenté d'interpeller les responsables sur une situation ubuesque, et ce, dans le plus grand calme et le respect dû à chacun. Mais pour l'heure, rien n'y a fait. Alors, dans une dernière tentative, nous alertons l'opinion publique.

L'enseignement nous concerne tous : parents, élèves, enseignants, chefs d'entreprise, administrations publiques... N'a-t-il pas été déclaré comme priorité dans le plan Marshall 2022 ? Ne fait-il pas, et le plus souvent dans des circonstances malheureuses, l'objet de l'attention des médias ? Comment croire au redressement de notre Fédération sans un enseignement solide ? Et un de ses acteurs, c'est le Service général de l'Inspection ! Oh bien sûr, il a beaucoup changé. Ce n'est plus un organisme de contrôle pur et dur, mais bien un élément essentiel du pilotage de notre système éducatif. Comment concevoir des réformes sans retour du terrain ? Comment analyser l'impact des décisions prises sans en mesurer les effets dans les classes ? Comment faire tout cela sans un regard bien-

veillant, mais objectif sur les pratiques de classe ? Or, chers concitoyens, on vous refuse d'avoir des inspecteurs sélectionnés sur des bases objectives.

Nous accusons les politiques d'avoir laissé perdurer depuis plus de 10 ans un système de désignation politique hors de tout contrôle démocratique, basé sur le copinage. En effet, il est moins important, aux yeux de nos décideurs, d'avoir pu prouver quelque chose que d'être l'ami d'un député, posséder la carte du

bon parti au bon moment. Notre belle Constitution ne garantit-elle pas des chances d'accès égales à tous les citoyens de ce pays ? On peut en douter. En plus de 10 ans, trois tentatives d'objectivation ont lamentablement échoué, et ce, à chaque fois à cause de recours. Incompétence ou malveillance ? On peut se poser légitimement la question. Et pourtant, cette fois, on y était presque. Deux votes unanimes, majorité comme opposition, concertation des partenaires sociaux (nous y reviendrons plus tard). Et devant une décision judiciaire partielle (le Conseil d'Etat ne s'étant pas prononcé sur le cœur du sujet, mais uniquement dans le cadre d'une procédure en extrême urgence, limitant par là même les droits de la défense), on fait marche arrière toute. Aucun courage politique, aucune envie de vouloir une bonne fois pour toutes dépolitiser la fonction.

Nous accusons ces mêmes politiques de faire montre de peu de courage pour se sortir d'une telle situation, car un arrêt du Conseil d'Etat, aussi noble soit cette institution, peut-il paralyser un gouvernement dans son ensemble et aller à l'encontre de la volonté des élus du peuple ? Nous comprenons très bien, même si à titre personnel nous le regrettons, que

revenir à la situation d'avant cet arrêté est difficile, mais est-ce pour autant une raison pour trahir des personnes ayant juste commis l'erreur d'avoir fait confiance en l'Institution de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Mais non, il est beaucoup plus intéressant de se poser en victime et de ne rien faire. Quel bel exemple !

Nous accusons certains inspecteurs faisant fonction ayant raté l'examen

de jouer la montre, et de refuser systématiquement toute forme d'évaluation, sauf « entre amis ». Ils nous ont accusés d'amateurisme, d'inexpérience... L'étaient-ils, expérimentés, lorsqu'ils ont été désignés par « le fait du Prince ? » Sur quoi repose tant de morgue, tant d'arrogance ? La certitude que tout leur est permis, d'appartenir à une caste ? Comment comprendre les menaces, insultes et mise en scène médiatique ? Tout cela sans aucune sanction. Des gens sont même allés jusqu'à proférer des menaces sur l'intégrité physique de personnes. Quelle belle image ! Nous avons encore en tête la réflexion d'un ministre : « *Les inspecteurs sont le corps d'élite de l'enseignement.* » Cela devrait l'être, effectivement. Quelle tristesse, quelle bassesse, quel manque d'intérêt et de commisération pour les enfants, quel exemple pour la jeunesse !

Nous les accusons également d'avoir dévoyé ce qu'était cette épreuve en la travestissant : comment oser se plaindre qu'elle n'était pas en rapport direct avec le métier ? Ne comprennent-ils pas le sens d'épreuve de sélection ? Ce n'était pas un examen du meilleur inspecteur, mais bien une sélection devant jauger les capacités des candidats à acquérir les compétences attendues d'un inspecteur.

Faire autrement aurait avantage ceux déjà en fonction. Demande-t-on aux étudiants candidats en médecine de participer à une épreuve de sélection en leur demandant de prouver qu'ils sont de bons médecins ? Et de le faire en concurrence avec des personnes ayant déjà exercé ? Cela aurait été à l'encontre de la liberté d'accès aux emplois publics.

Nous les accusons enfin de participer grandement à la judiciarisation de notre société, à l'instar de la société américaine. Qui contestera à l'avenir le droit des parents de remettre en cause n'importe quel examen sur base du fait que son enfant n'a pas été évalué sur TOUTES les compétences attendues ? Un examen n'est par définition jamais exhaustif... encore moins des examens oraux, par exemple. Manque de chance, c'est justement ce sur quoi ils n'ont pas été interrogés qu'ils étaient bons !

Nous accusons les syndicats d'avoir participé à l'élaboration du processus amenant cette épreuve SELOR, d'en avoir accepté le principe et les modalités, d'avoir participé au jury nous désignant comme légitimes lauréats pour ensuite payer des avocats à des personnes ayant échoué... S'il est évident que le devoir d'une organisation syndicale est d'apporter aide et soutien à l'ensemble de ses membres, comment peut-on se renier à ce point ? Défendre, d'ac-

cord ! Mais pas l'indéfendable. En signant le procès-verbal du jury, les syndicats ont participé à cette situation. Il est trop facile aujourd'hui de se défilier en accusant la seule Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous accusons certains médias de ne pas avoir été le relais de ces informations.

Considérant peut-être qu'elles n'étaient pas à la portée de leur public ? Mais n'est-il pas un des d'informer, d'élever le débat démocratique en permettant aux citoyens de se forger leur propre opinion sur base de faits ? Mais non, le pilotage de notre système éducatif est visiblement moins intéressant qu'une guéguerre des parcs animaliers pour l'adoption d'un couple de pandas. Quel avenir réservons-nous à notre jeunesse ? Un appauvrissement culturel programmé.

Nous accusons également l'ensemble des acteurs ayant joué dans cette mauvaise pièce de nous avoir causé un préjudice moral certain, qui, nous le rappelons,

dure depuis le 12 août 2013 et le premier retrait de nos désignations, mais également à nos familles, nos collègues, nos amis, les personnes qui nous avaient remplacés et s'étaient investies, aux inspecteurs nommés ainsi que les faisant fonction ayant eux réussi l'épreuve, aux enseignants qui ont perdu confiance dans une des plus hautes valeurs à leurs yeux : l'équité dans l'évaluation.

Nous n'oublions pas les familles et élèves de l'ensemble des établissements tous réseaux et tous niveaux confondus. D'ailleurs, certains d'entre nous ont entamé une action au civil qui coûtera plusieurs centaines de milliers d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et une fois de plus, il n'y aurait aucun responsable ?

A l'heure où nous venons d'apprendre que le Conseil d'Etat a rendu sa position

quant à la solution proposée par le gouvernement en janvier, qui consiste en un nouvel examen qui devait tenir compte des résultats de mai 2013, et que finalement le principe du nouvel examen est accepté, mais sans tenir compte de nos résultats, nous rappelons que nous n'accepterons jamais d'être purement et simplement effacés du paysage, car nous, nous avons confiance en l'Autorité ! Qui aura la confiance suffisante pour s'inscrire à cette énième tentative ?

Nous sommes conscients que, par ce biais, nous n'allons pas nous faire que des amis, peu importe. Notre combat, dans lequel bien involontairement on nous a plongés,

nous voit grandis et renforcés dans nos convictions. Et cela est plus haut que notre cause première, plus haut que nos sorts personnels, et méritait bien ce clin d'œil à quelqu'un qui, il y a plus de cent ans, avait pris des risques bien plus énormes que nous pour combattre l'injustice d'un système établi. ■

**10 ANS DE SYSTEME
DE NOMINATIONS PAR
COPINAGE POLITIQUE**

**UN DOUTE GÉNÉRAL
SUBSISTE : L'ÉQUITÉ
DANS L'ÉVALUATION ?**